

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018
COMPTE RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – DEBUE - DANON – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI - FREYTAG – LUSTENBERGER – HOSTALERY –MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX

Procurations : C. MOREL à A. FREYTAG
C. REYNAUD à R. JULIEN
C. BILLAUD à H. DAMIGNANI
P. RAMOINO à E. MASSEY

Absent : Mme/MM. F. MAUREL – PHILIBERT – UFFREN – ROUBAUD - LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Question n° 1 : URBANISME – Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée du PLU

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal tire le bilan suivant de la concertation :

La concertation de la population a pris deux formes, une mise à disposition d'un registre en mairie pendant toute la durée de la procédure, et l'organisation d'une exposition publique au cours de laquelle ont été présentés les principaux éléments du projet ainsi que les évolutions prévues au niveau du document d'urbanisme.

L'exposition publique a permis à la commune de présenter l'objectif et l'intérêt du projet, ainsi que les évolutions apportées au PLU pour permettre sa mise en œuvre. Plusieurs personnes sont venues prendre connaissance des documents et une personne a déposé un écrit qui abordait l'imperméabilité du secteur en question. Ce projet aura l'obligation de déposer un dossier « Loi sur l'eau » qui traitera des risques d'inondation.

Cette concertation a permis à la commune d'expliquer l'objet de la démarche.

- Arrête le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Caumont sur Durance ;

A 19h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.